

2024

PRÉVENTIS

**L'AVOCAT FACE À UNE PARTIE
ADVERSE NON REPRÉSENTÉE :
DÉFIS ET MESURES PRÉVENTIVES**

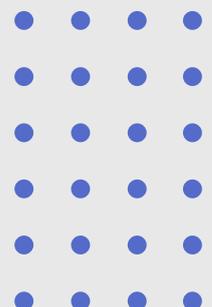
DATE :
3 septembre 2024

JUDITH GUÉRIN,
Coordonnatrice aux
activités de prévention

ÉMILIE CHEVRIER,
Avocate aux activités de
prévention

PATRICIA TIMMONS,
Cheffe, Service du
contentieux

Cahier du participant





L'AVOCAT FACE À UNE PARTIE ADVERSE NON REPRÉSENTÉE : DÉFIS ET MESURES PRÉVENTIVES

Dans cet épisode du balado *Préventis*, Me Judith Guérin discute avec Me Patricia Timmons, Cheffe du service du contentieux du Fonds d'assurance, des comportements à adopter face à une partie non représentée

Objectif du balado

Limiter les risques de poursuites en responsabilité professionnelle lorsque la partie adverse est une PNR

Sujets abordés

- Exemples concrets des difficultés liées à la gestion d'un dossier lorsque la partie adverse n'est pas représentée (basés sur des dossiers réels du Fonds d'assurance)
- Les diverses obligations déontologiques de l'avocat en présence d'une PNR (envers le client, l'administration de la justice et la PNR)
- Les mesures préventives à intégrer à sa pratique pour limiter les risques de poursuites en responsabilité professionnelle
- La quérulence
- Les comportements à adopter face à une personne quérulente



MESURES PRÉVENTIVES FACE À UNE PARTIE ADVERSE NON REPRÉSENTÉE

01

Professionalisme

Peu importe les agissements de la partie adverse non représentée

02

Privilégiez l'écrit

Communications durant les heures normales de bureau

03

Conservez un registre

De vos communications avec la partie adverse non représentée

04

Bannissez le langage familier

Il peut être mal interprété

05

Encouragez la PNR à consulter son propre avocat

Aucun conseil juridique à la partie adverse non représentée

06

Devoir de loyauté envers le client

Précisez par écrit à la partie adverse non représentée que vous protégez les intérêts de votre client uniquement



MESURES PRÉVENTIVES FACE À UNE PARTIE ADVERSE NON REPRÉSENTÉE

07

Faites-vous accompagner

Lors de vos rencontres avec la partie adverse non représentée

08

Confirmez par écrit les points importants des discussions

Après chacune de vos rencontres ou conversations

09

Fournissez toute l'information procédurale

Dans le but de faire progresser rondement le dossier





Mesures préventives face à une personne à tendance quérulente

Vous êtes consulté à titre d'avocat

Mesure 1

Vérifiez le nombre d'avocats qui vous ont précédé dans le dossier

Mesure 2

Sortez un plumitif et vérifiez la liste des recours intentés par la personne

Mesure 3

Questionnez-la sur d'autres recours qu'elle aurait pu tenter et qui n'apparaissent pas au plumitif

Mesure 4

Soyez prudent si la personne ne veut que des conseils, mais pas une représentation à la Cour



Mesures préventives face à une personne à tendance quérulente

Vous êtes consulté à titre d'avocat

Mesure 5

N'acceptez pas de mandat d'une personne qui ne semble pas vous faire confiance

Mesure 6

Refusez d'agir comme le pantin dans le théâtre de votre client





Mesures préventives face à une personne à tendance quérulente

La personne quérulente est la partie adverse

Mesure 1

Accusez réception des correspondances

Mesure 2

Ne répondez pas aux attaques personnelles

Mesure 3

Limitez les conversations téléphoniques, privilégiez l'écrit

Mesure 4

N'argumentez pas inutilement avec la partie non représentée



Mesures préventives face à une personne à tendance quérulente

La personne quérulente est la partie adverse

Mesure 5

Informez, n'égal pas conseiller. Profitez des Avis de gestion ou de vos présences à la cour pour confirmer des étapes permettant l'avancée du dossier

Mesure 6

Utilisez un langage clair et simple. Assurez-vous que les informations fournies soient comprises





Mesures préventives face à une personne à tendance quérulente

Dans tous les cas

Mesure 1

Gardez votre calme et demeurez respectueux

Mesure 2

Faites preuve de patience

Mesure 3

Faites attention aux conversations téléphoniques qui peuvent être enregistrées

Mesure 4

Documentez votre dossier



NOTRE ÉQUIPE ET SON COMPLICE



Judith Guérin

Coordonnatrice aux activités de prévention

✉ judith.guerin@farpbq.ca

Elle est co-animatrice du balado Preventis

Émilie Chevrier

Avocate aux activités de prévention

✉ emilie.chevrier@farpbq.ca

Elle est co-animatrice du balado Preventis



Patricia Timmons

Cheffe du Service du contentieux du Fonds d'assurance

Notre invitée a développé une expertise dans la gestion de dossiers impliquant des personnes non représentées